

Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2024-2025

Année universitaire: 2024-2025

Composante: UFR Pharmacie

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : Physionutrition Clinique et Biologique

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR: 4 juin 2019

Date de passage en CSPM:

Date de passage en CFVU:

Etablissement partenaire:

Responsable pédagogique : Isabelle HINNINGER

Régime: Formation continue, Formation initiale

Modalités : Présentiel et à distance

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en	Effectifs prévisionnels pour
	cours	l'année à venir
Formation initiale		12
Formation continue		108
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

<u>Préciser le niveau de la formation</u> (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

- Actualiser les connaissances de base et connaître le rôle des nutriments (macro et micro) et des composés bioactifs essentiels au fonctionnement cellulaire.
- Etre capable de dépister et de corriger les déficits nutritionnels pour optimiser la régulation des grandes voies métaboliques et le fonctionnement cellulaire
- Acquérir la pratique clinique de la Physionutrition, de la prévention à l'accompagnement des pathologies
- **Maîtriser** le conseil en nutrition et en micronutrition et composés bioactifs dans les principales situations physiopathologiques

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Pas de pré requis spécifique en dehors des diplômes d'exercices des candidats

2.2 Conditions d'admission (public cible)

Pharmaciens et Médecins, Dentistes, étudiants 3^{eme} cycle sciences et vie (sur dossier) et étudiants de Pharmacie ou de Médecine en cours de validation de thèse d'exercice_ou internes de médecine et de pharmacie; Sages-Femmes.

Mini: 25 Maxi: 120 personnes

Sur dossier après validation du responsable pédagogique ou du référent formation

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Septembre à juin

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 100h (15h présentiel et 85h E.learning)

15h en présentiel (2 jours et demi) : L'enseignement en présentiel correspondant à un module de pré requis en raison des conditions sanitaires est désormais proposé à distance en un module de pré requis

Nombre d'ECTS:

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)

Voir le tableau MCC:

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

<u>Si la formation ne possède</u> **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et <u>leurs modalités d'évaluation</u> : **SIDE Santé**

Nom de la plateforme : Pharmatice- Grenoble-Alpes (UGA)

La nature des travaux demandés au stagiaire :

L'enseignement est construit sous forme de module d'enseignement.

Chaque module d'enseignement donne lieu à un visionnage associé à un dispositif de la durée de connexion et par un test validant l'acquisition des connaissances/compétences sous forme d'un test QCM ou de questions courtes ou de cas clinique. Une e-bibliothèque est mise à disposition

Organisation:

Pour chaque module d'enseignement une période de visionnage sera ouverte. A l'issu de chaque période de visionnage nécessaire à l'acquisition des connaissances/compétences d'un module un test d'auto-évaluation sera ouvert en ligne.

- L'accompagnement du participant se fera à partir de la plateforme pédagogique qui permettra de suivre le temps de connexion pour le visionnage de chaque cours faisant l'objet d'un module d'enseignement.

- L'analyse du score au test d'auto-évaluation permettra d'évaluer le niveau d'apprentissage du participant aux connaissances transmises dans le module.
- L'ouverture du visionnage à un nouveau module se fera après réalisation du test d'autoévaluation du module d'enseignement qui le précède.

Description des moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique :

La plateforme fournit un tableau de bord rendant compte de l'activité en temps réel et de l'assiduité de l'étudiant.

Les participants pourront poser leurs questions sur la plateforme pédagogique aux enseignants responsables de modules. Les questions seront sélectionnées et rassemblées pour éviter toute redondance et transmises aux enseignants concernés. Le délai de réponse sera d'une semaine- Les réponses seront transmises sur la plateforme.

La plateforme permettra le suivi de l'étudiant pour maintenir si nécessaire sa motivation. Les apprenants en difficulté seront identifiés par des scores pédagogiques comme un faible score aux tests d'autoévaluation en contrôle continu ; temps de connexion à la plateforme nécessaire au visionnage jugé trop faible...

Chaque alerte sur ces critères de suivi pédagogique fera l'objet d'un courriel suivi d'un entretien téléphonique pour un accompagnement plus personnalisé

E-learning: Approche physiopathologique

- -Module 1 : Equilibre nutritionnel et micronutriments essentiels
- -Module 2 : Micronutriments d'intérêt et composés bioactifs naturels
- -Module 3 : Physionutrition et procréation
- -Module 4 : Physionutrition, système digestif et microbiote
- -Module 5 : Physionutrition et contrôle de poids
- -Module 6 : Physionutrition : du syndrome métabolique au DT2
- -Module 7 : Physionutrition et pathologies inflammatoires
- -Module 8 : Physionutrition et correction des déséquilibres hormonaux
- -Module 9: Physionutrition et maladie cardiovasculaire
- -Module 10: Physionutrition et SNC
- -Module 11 : Physionutrition : de l'anti-ageing à l'accompagnement des pathologies du vieillissement

-Module 12 : Physionutrition et cancer : prévention primaire et récidive

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel: NON

<u>Durée du stage :</u>

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire: NON

Rapport de stage: NON

Projets tuteurés: NON

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Contrôle continu par test d'autoévaluation en ligne. Un minimum de 9 tests est requis parmi les 12 tests. **30 % de la note finale**

Évaluation écrite en présentiel en fin de formation 70 % de la note finale

Absences aux examens:

☑ En cas d'absence justifiée à l'examen de première session, une deuxième session sera organisée (oral ou écrit).

III. Résultats

Article 5: Jury

Le jury est présidé par : Isabelle Hininger-Favier

Il est composé d'au moins trois personnes parmi les membres du conseil scientifique et pédagogique

Périodes de réunion des jurys : Le jury statue au plus tard dans le mois suivant chaque période d'examen

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Pour valider le diplôme, le candidat devra avoir obtenu une moyenne générale à 10/20

Article 7: Redoublement

En cas d'échec à l'examen une réinscription est possible aux conditions fixées par l'UGA et après accord du responsable pédagogique En cas de redoublement sauf demande du stagiaire la note de CC sera conservée.

Dans le cas où un stagiaire ayant réussi, souhaiterait suivre l'année N+1, il devra s'inscrire en tant qu'auditeur libre.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

<u>Tarifs Formation initiale</u>: 890€

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

<u>Tarifs Formation continue</u>: 1410€

<u>Tarifs en Contrat de professionnalisation :</u>

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération:

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Diplôme de Pharmacien, de Médecine générale, de Maïeuticien et de Chirurgien-dentiste, Thèse 3ème cycle (sur sélection de dossier)

- Étudiants en Pharmacie ayant validé la 6ème année d'étude
- Étudiants en Médecine en cours de thèse

Le diplôme est signé par le Président de l'Université de Grenoble.